

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 juin 2020 à 20h00

Sont présents :

CG :

Bonvallat Lörtscher Joëlle, Dunand Nicole, Haldimann Romane, Känel Emilie, Savary Haldimann Honorine, Theurillat Aline, Borel Kewin, Galli Jérôme, Grange David, Farine-Brunner Sophie.

Absents : N'Gaide Ibrahima

Excusé(e) s : -

CC : Galli Céline, Boucard Michel, Vermot Julien, Jeanneret Eddy, Verbeck Sébastien

Excusé (e) s : -

Stauffer Fanny

La présidente, N. Dunand ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 05.03.2020
3. Information sur le collège
4. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 05.03.2020

N. Dunand : Demande si quelqu'un a des remarques et demande d'approuver le PV du 5 mars 2020. Il est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 05.03.2020 est accepté à l'unanimité des membres présents (9 oui)

3. Information sur le collège

N. Dunand passe la parole à C. Galli

C. Galli : commence par un rappel de l'organisation de l'école. Nous faisons partie du CSLL. Dans ce CSLL, il est dirigé par le Conseiller communal en charge de l'instruction publique du Locle. En 2012 nos autorités ont adhéré au Grippol et une convention avait été signée entre les communes du Locle, de La Chaux-du-Milieu, du Cerneux, de la Brévine et des Brenets. Cette convention vise à discuter de l'organisation du CS qui regroupe toutes les entités scolaires des communes qui en font partie, de délibérer sur les sujets importants tels que budget, comptes, organisation de l'année scolaire en cours et à venir, examiner ensemble tout problème qui viendrait à se poser en matière de scolarité obligatoire, être informés sur la sélection et l'engagement des directeurs du CS par la ville du Locle, permettre la transmission des informations nécessaires et l'évaluation des besoins de chaque commune en matière de scolarité obligatoire.

Il s'agit d'un partenariat, le Grippol n'est pas obligatoire au sein du Cercle scolaire, certains Cercles n'ont pas de Grippol. Ce qui veut dire que toutes les décisions politiques et opérationnelles sont faites uniquement par le responsable du CS. Nos prédécesseurs, tout comme les prédécesseurs du Locle, ont choisi cette convention pour pouvoir discuter et que les villages soient partie intégrante de ce qui se passe au Grippol, au niveau politique du terme. S'il n'y a pas d'entente entre les signataires de la convention, le Grippol a le droit de trancher.

La partie opérationnelle est faite par le CSLL et la partie politique au Grippol afin qu'il y ait une cohésion entre le CSLL.

Ce qui se passe dans notre vallée, nous avons droit à 7 classes subventionnées dans la vallée, soit la totalité des élèves de la vallée, divisées par les cycles, soit une moyenne de 17 enfants au 1^{er} cycle, 18 enfants au 2^{ème} cycle et 19 enfants au 3^{ème} cycle par classe. Si la moyenne n'est pas atteinte, vu que l'Etat subventionne qu'une partie, les frais supplémentaires sont à charge de la commune.

Le Cercle scolaire définit le meilleur choix pédagogique. Ce qu'il s'est passé cette année est que nous avons droit à 7 classes subventionnées pour pouvoir garder toutes les classes dans les villages, le Cercle scolaire a décidé du transfert des 1H et 2H de La Brévine à La Chaux-du-Milieu, ce choix respectait la demande du canton en mars et c'est pour cela que le cadre horaire a été envoyé comme cela en mars. Malheureusement, très peu de temps après, le coût du transport s'est révélé trop coûteux, CHF 90'000.- (pour le parcours à l'envers) et ce coût, les communes n'ont simplement pas les finances pour l'assumer.

Il y a eu un travail de collaboration avec le cercle scolaire afin de trouver d'autres solutions. Etant donné que Car postal déjà depuis la Chaux-du-Milieu jusqu'à la Brévine pour un coût de CHF 5'445.- à la place de CHF 90'000.-. Ce qui veut dire que 11 élèves seraient déplacés de la Chaux-du-Milieu à la Brévine (4 enfant en 1H et 7 enfants en 2H).

La classe de 3H et 4H, resterait à La Chaux-du-Milieu, ce qui représenterait 16 élèves (6 en 3H et 10 en 4H).

Pour l'avenir il ne reste plus beaucoup d'élèves et il faudra à ce moment-là trouver d'autres solutions qui soient plus pérennes. Chaque année, le sujet doit être rediscuté et il faut de nouveau réfléchir aux transports ou non des élèves et trouver une solution, en sachant que nous sommes limités par rapport à ce que le canton donne comme marge de manœuvre et des normes à appliquer.

Essai de déplacements d'enfants, ce qui a été proposé par la vallée, ne pouvait pas être accepté par le canton. C'est pour cela que l'information est arrivée si tard.

Une classe non subventionnée coûte CHF 100'000.- pour la Chaux-du-Milieu et la Brévine et ce n'est pas le seul problème, la Brévine aurait que 12 enfants qui ne pourraient pas être scolarisés au Cerneux, ce qui veut dire que ce serait également une classe non subventionnée de CHF 100'000.- à devoir assumer pour la Brévine.

Il a été tablé au budget CHF 200'000.- de déficit, la charge scolaire coûte CHF

Il y a 1 an, lors de la séance du Conseil général du 6 juin 2019, il a été dit que :

« Si nous ne voulons pas d'école unique, qu'est-ce qui se passe ? Il se passe que si on a l'effectif, selon l'arrêté qui sera rendu au mois d'octobre, nous risquons de devoir fermer les classes, ce qui veut dire aussi suppression de personnel et si on est toujours pas d'accord et que l'on veut tout garder ici, 1 année scolaire coûte 100'000.- et vu les comptes actuels de la commune, cela n'est donc pas faisable. Nous prendrons donc la solution la moins pire ».

Le sujet de l'école unique est discuté chaque année. Si nous devons arriver à une école unique, cela sera de tout manière soumis au Conseil général.

Le sujet est émotionnel et de ne plus avoir de collège au village, on peut évidemment parler d'une réelle perte.

Les CC de chaque village souhaitent faire vivre les villages, lors de fêtes, kermesses, les maîtresses jouent bien le jeu en temps normal, il y a un vrai esprit de village.

En 2018, le coût de la formation est revenu à près de CHF 900'000.-, soit 86% de notre rentrée fiscale. Le but étant bien évidemment est maintenir la commune le plus longtemps possible et d'éviter de creuser le trou afin que l'on ne se retrouve pas sous tutelle.

La décision n'a pas été facile à prendre, il a été question de beaucoup de discussions avant d'en arriver là. Mais à ce stade-là, il va être difficile d'assumer, surtout avec l'allégement fiscal des familles qui interviendra sur les rentrées d'argent pour les communes. Nous restons, jusqu'à l'année passée, la plus jeune commune du canton, ce qui veut dire que nous avons beaucoup de familles.

C. Galli annonce que nous allons passer aux questions.

D. Grange : 1^{ère} question par rapport aux transports. Mais que dire des transports avec le petit bus scolaire qui permettrait tout à fait d'effectuer ces transports ?

C. Galli : La dernière concession arrive à échéance le 31 décembre 2020. Et il avait été dit qu'il s'agirait de la dernière concession car un transport est organisé par Car Postal pour La Chaux-du-Milieu jusqu'à La Brévine.

Le coût du bus scolaire a coûté environ CHF 15'000.- de réparation depuis 2017 selon les comptes et celui-ci ne va pas tenir encore longtemps. Un nouveau bus aménagé pour les enfants en comptant 16 places, cela coûte un peu plus de 100'000.- + le salaire du chauffeur, sans compter que logistiquement, elle ne pourrait pas assumer tous les transports et les enfants resteraient plus longtemps à l'extérieur.

E. Jeanneret : indique qu'un autre argument a fait choisir le CC, c'était de demander aux parents des Taillères pour les amener jusqu'à la Chaux. L'enfant qui se trouve au Brouillet aurait 12 minutes pour manger à midi, en comptant les transports.

C. Galli reprend les questions du Conseil général envoyées par e-mail :

« Quelles ont été exactement les exigences du cercle scolaire du Locle pour nos villages, quelles ont été les marges de manœuvre des conseillers communaux des 3 villages. ? »

Le CSLL propose des solutions pédagogiques. La décision politique se fait au Grippol.

« J'aimerais savoir qui a été mis au courant de quoi à quel moment ? »

Décision prise le 15.05.2020 reçue par mail aux conseillers communaux en charge de l'enseignement de chaque village.

« Quels sont les horaires prévus pour les 2H à la Brévine en sachant que l'après-midi il n'y a qu'un bus qui part à 16h09 pour la Chaux-du-Milieu. Selon le cadre horaire de la Brévine trouvé sur le site du cercle scolaire les périodes de l'après-midi sont les suivantes 13h40-14h25 14h25-15h10 15h20-16h05. (4 minutes pour courir au bus) Cela laisse supposer que nos petits auraient 3 périodes d'école les après-midis et seraient de retour à 16h20 au village. En partant le matin avec le bus de 7h39 depuis le village, même uniquement deux fois par semaine ça fait de sacré longues journées à 5-6 ans » ?

Le CSLL définit le cadre-horaire de pour chaque classe.

« Est-ce qu'il a été pris en compte que l'enseignante doit laisser la moitié de sa classe pour aller amener les enfants au bus » ?

Les enfants arrivent en même temps et repartent en même temps. La maîtresse les attend à l'arrêt de bus et les raccompagne à nouveau à l'arrêt de bus.

« Les enseignantes ont-elles été concertées »?

L'enseignante a été informée et a été d'accord de s'occuper de l'accompagnement des enfants sur les trajets arrêt de bus / école.

« S'il ne restait vraiment que le car postal comme moyen de transport pour nos petits, y aurait-il la possibilité d'avoir un abonnement transmissible (payé) pour les parents qui souhaiteraient accompagner les enfants à tours de rôles un premiers temps »?

Les abonnements sont ceux de Car Postal.

H. Savary Haldimann : rien n'est mis en place pour les plus petits et il serait bien qu'un accompagnement soit organisé pour que les enfants soient en sécurité.

M. Boucard : indique que c'est aux parents de s'adresser à Car postal qui ont des médiateurs pour régler ce genre de problèmes.

S. Farine-Brunner : demande si nous ne pouvons pas trouver un arrangement pour pouvoir aider les enfants. De trouver un arrangement entre les communes et Car Postal. La Brévine-Le Cerneux, il y a également des enfants de 4 et 5 ans et là, les parents se sont organisés pour les trajets.

E. Jeanneret : indique que 3 élèves de la Brévine sont venus afin de pouvoir garder une classe dans notre village, il y avait une organisation avec les employés communaux, afin de continuer de travailler à la cohésion des classes dans la vallée.

« D'autres part qui est responsable en cas d'accidents d'enfants de moins de 6 ans non attachés »?

Car Postal étant un transporteur public, les conditions de transport s'appliquent.

« On m'a retransmis que les classes 1H et 2H allaient être déplacés à la Brévine dès l'année prochaine et que l'ensemble des enfants allait être déplacé à la Brévine en 2021 si les locaux étaient prêts. Est-ce vrai » ?

Déplacement des 1-2H de la Chaux-du-Milieu à la Brévine dès la rentrée 2020-2021. Le collège unique est en discussion et étant donné qu'il y aura des changements des conditions de subventions des écoles qui devront intervenir en octobre 2020, aucune décision n'a été prise.

« Qui a pris ces décisions » ?

Le Grippol

« Et qui a le pouvoir de décision finale » ?

Le Grippol

« Avec quels arguments » ?

Ne pas charger les communes avec des frais de transports de CHF 90'000.00 alors qu'un transport à environ CHF 5500 est possible.

« Il y a quelques années, M. Wettstein avait très clairement dit : « le GRIPPOL est là car je fais un geste pour une cohésion. Je pourrais très bien prendre toutes les décisions sans consulter personne ». Est-ce vrai » ?

Oui selon article 3 de la Convention entre les Communes du Locle, de la Brévine, de La Chaux-du-Milieu, du Cerneux-Péquignot et des Brenets.

« Comment avons-nous pu accepter que les décisions puissent être prise par qqn pour qui nous n'avons pas voté » ?

La convention a été signée par les autorités de la Chaux-du-Milieu de l'époque.

« Quelle est la situation au Cerneux » ?

La question manque de précision. Il reste toujours deux classes, mais qui auraient été trop grandes avec les déplacements actuels.

« Combien de classes y a-t-il dans chaque village et pour combien d'enfants scolarisés (pour 2020-2021) » ?

2 classes Cerneux-Péquignot de 17 et 21 élèves et 4 classes Brévine 1-2 23 / 5-6 21 / 6-7 21 / 7-8 22

« Pourquoi les parents ont-ils d'abord reçu des horaires du CSLL pour une rentrée à la Chaux » ?

La décision pédagogique maintenait une classe 1-2H à La Chaux-du-Milieu. Le CSLL a donc envoyé le pré-horaire. Peu de temps après, le coût des transports a été calculé avec précision. Au vu du montant, nous avons pris la décision actuelle qui reste également pédagogique.

« Pourquoi le CG n'était-il pas au courant et n'a-t-il pas été consulté » ?

Loi sur l'organisation scolaire, article 13 : l'ensemble des écoles des cycles 1,2, et 3 d'un centre scolaire régional sont groupées et placées sous une direction unique, avec à sa tête un organe politique commun. Les autorités chargées de la surveillance et de la gestion des écoles de la scolarité obligatoire sont déterminées, ainsi que leurs compétences, dans la loi concernant les autorités scolaires. L'article 2 de cette loi dit : les autorités chargées des affaires scolaires sont au niveau communal, intercommunal et régional, le Conseil communal et le Conseil d'établissement scolaire pour les écoles communales et le comité scolaire, le comité scolaire régional et le Conseil d'établissement scolaire pour les écoles intercommunales ou régionales

« Est-ce légal de prendre ces décisions sans consulter le législatif » ?

Une fermeture de classe ne dépend pas donc du législatif, même la fermeture d'un collège, par contre si tel était le cas un rapport d'information serait fait au CG

« Pourrais-je avoir l'extrait de loi qui précise ce dernier point » ?

Point 3.6 du Règlement de Commune

D. Grange : déplore le fait que le CG n'a pas été mis au courant. Le CG est censé représenter l'autorité du village, représenter les citoyens et apprend par les parents d'élèves cette situation qui est ultra importante, qui revient sans arrêt sur le tapis, chaque année. Et demande pourquoi il n'a pas été décidé d'inclure le CG dans cette prise de décision, cela donnerait de la légitimité à cette décision ?

E. Jeanneret : indique que certaines discussions au Conseil général n'est pas toujours retransmis de manière correcte auprès de la population. Et parfois, cela se déforme quelque peu. Le choix du CC était d'informer les parents en direct.

Il s'agit d'un choix de communication, mais effectivement ce n'était pas la meilleure des communications attendue.

Choix de ce qui paraissait être la meilleure manière de faire.

J. Bonvallat-Lörtscher : ce qu'elle retient c'est à cause d'une concession de 2 ans pour un petit bus, il serait encore possible de l'utiliser.

E. Jeanneret : l'autorité communale à la Brévine aussi, qui a aussi son avis à donner, ce n'est pas qu'une décision de La Chaux-du-Milieu, ce n'est pas qu'un élément financier, de concession ou de petit bus.

S. Farine-Brunner : demande pourquoi c'est un problème pour les enfants du Brouillet de se rendre à La Chaux-du-Milieu ?

E. Jeanneret : En discutant avec les parents de ces élèves, et la Conseillère communale de La Brévine ne souhaite pas pour des enfants du Brouillet qu'ils se rendent à La Chaux par rapport à la distance ?

S. Farine-Brunner : Et qu'en est-il pour les enfants du Quartier ?

E. Jeanneret : c'est pareil pour le Quartier, nous sommes dans la Vallée, dans une situation avec les kilomètres, il est difficile de ramener tout le monde, et de faire des allers-retours et finalement de rallonger des trajets pour des enfants des Taillères. Ceci est un réel challenge pour arriver à concilier tout cela et

S. Farine-Brunner : pourquoi à la Brévine et pas à la Chaux ?

E. Jeanneret : par rapport aux coûts

A. Theurillat : La Chaux est vraiment aimable pour décider de déplacer leurs enfants à La Brévine. Il est vrai que cela revient chaque année sur le tapis et pourquoi ne pas faire un tournus ?

C. Galli : indique que ceci n'est pas une solution proposée par le Cercle scolaire, nous avons essayé de faire ce travail de déplacer et reprendre certains élèves et logistiquement parlant au niveau des aménagements des classes, il y a passablement d'exigences et le Cercle scolaire ne l'a pas proposé, donc cela n'est pas possible de le faire.

« Pourquoi les maîtresses n'ont-elles pas été mises au courant » ?

La priorité était l'information aux parents.

« Quelle est la position de la direction du CSLL » ?

La direction du CSLL a pris la décision de maintenir les classes en l'état. C'est le Grippol qui n'a pas suivi la décision du CSLL du fait des coûts trop élevés des transports.

« Est-ce qu'une classe à 4 niveaux a été formellement envisagée ? Une demande officielle a-t-elle été faite » ?

1-2H il y a 11 élèves + 3-4H 16 élèves = classe de 27 élèves. Le nombre d'élève est trop élevé pour faire une classe à 4 niveaux.

« Selon mes filles, le car postal est fréquemment plein et bon nombre d'élèves doivent être debout à l'heure actuelle. En rajoutant des classes, de plus en plus d'enfants devront être debout. Y a-t-il eu une réflexion sur leur sécurité » ?

Car postal est un transporteur public, il lui appartient de mettre en place les infrastructures nécessaires et sont garants de la sécurité des usagers.

M. Boucard : précise que sur les trafics de ligne, dans les bus de Car postal a 41 places assises et 39 places debout, ce qui veut dire que même les enfants peuvent rester debout et les petits doivent être assis, non attachés car ce n'est pas obligatoire et ce sont les grands qui laissent la place aux plus petits. Ceci est une discipline qui peut aussi être faite pas les parents.

« Pourquoi faire ce changement en 2 temps » ?

Le collège unique n'a pas été décidé.

« N'aurait-il pas eu meilleur temps de garder les 1-2H à la Chaux une année de plus afin de maintenir une certaine ambiance de collège ? Car là, ça va être sympa pour la maîtresse des 3-4H, d'être toute seule dans le collège »

Dans un monde idéal oui, pour information, au Locle il y a 4 classes hors des collèges. C'est effectivement une perte pour la dynamique d'un collège mais n'a aucune influence sur la pédagogie de la classe qui reste.

« Quelles sont les possibilités de recours » ?

La décision est entrée en force.

D. Grange : demande si cela veut dire qu'il n'y a pas de possibilités de recours ?

C. Galli : oui

« Est-ce qu'il y a eu contact avec Mme Maire-Hefti » ?

Ce n'est pas de son domaine de compétence, ni de celui du chef de service. L'Etat s'occupe de la pédagogie, l'organisation des classes relève des cercles. M. Wettstein m'a d'ailleurs informé que parfois des parents s'adresse directement à la conseillère d'Etat qui les renvoie systématiquement à lui-même. Pour s'adresser au canton, qui est l'autorité de surveillance, il faudrait qu'il y ait des manquements, des erreurs, dans ce cas précisément, la législation est totalement respectée.

« Serait-ce envisageable de rejoindre un autre cercle scolaire » ?

Il n'est pas possible de changer de cercle sans changer la loi cantonale. Par contre il y a toujours des possibilités de collaboration entre les cercles, par exemple quelques élèves de la Brévine vont au Val-de-Travers. On trouve la même chose dans le bas du canton et il y a eu aussi des réactions des parents.

« Selon le dernier PV, C. Galli disait que la solution choisie serait la moins pire de toute. Pourrais-je savoir quelle solution pire que le transfert de toutes les classes à la Brévine à un horizon de 1 ans y avait-il » ?

Les discussions sur les différentes possibilités restent dans la confidentialité du Grippol. Toutefois je peux vous informer que normalement c'est la direction qui s'occupe d'étudier les meilleures possibilités. Conscient que la situation était très délicate le Grippol s'est lancé dans l'opérationnel et a étudié beaucoup de solutions, ce n'est pas son rôle, la décision aurait déjà pu être prise en début d'année. Un énorme travail a été fait et la solution retenue, même si elle déplaît est pédagogique et économique.

« Financièrement, nous avons vu que le déplacement des élèves était fortement défavorable à la Chaux, puisque nous payons le même prix par élève, auquel s'additionne le prix de l'abonnement de bus, et enfin nous ne recevrons plus de location du CSLL pour notre collège. Un arrangement a-t-il été trouvé avec la Brévine » ?

La location du collège est répercutée dans les coûts par élève, mais il est vrai que c'est à charge de la commune, en effet nous pouvons facturer la location de notre collège 10'000'000 et le cercle nous facturera cette somme sur nos élèves uniquement. Ce mode de fonction permet d'avoir des coûts par élèves qui correspondent à la réalité. Une discussion est engagée avec la Brévine et le Cerneux-Péquignot.

« Qu'en est-il du parascolaire » ?

Le Croq'Chaux continue en 2020-2021 à La Chaux-du-Milieu.

« Est-ce que la Brévine envisage de mettre en place une structure » ?

Oui, si le collège unique est créé.

D. Grange : demande si la Brévine envisage de mettre en place un parascolaire que s'il y a un collège unique ? Alors qu'il y a un parascolaire à La Chaux-du-Milieu pour 1 classe et qu'à La Brévine, il y a 4 classes et refusent de mettre en place un parascolaire.

C. Galli : Oui. Il n'y a pas d'obligation et pas de demandes auparavant. Il n'y a pas d'enfants d'autres villages qui viennent au Parascolaire de La Chaux-du-Milieu.

E. Jeanneret : cette situation est arrivée très tardivement, le choix de mettre les enfants de 1H et 2H à La Brévine. Il y a toute une logistique à mettre en place, les autorités communales devront investir financièrement pour mettre en place un parascolaire. Cela reste encore à travailler. L'autorité de la Brévine, reste l'autorité communale.

« Sécurité dans les transports » ?

Règlement de Car Postal

« Comment s'assurer que des enfants de 4-5-6 ans soient assis et attachés » ?

L'OFROU n'oblige pas les passagers à s'attacher dans les transports publics.

« Organisation pour les transports ? (Bus déjà pleins) »

Car Postal

« Prise en charge des enfants à l'aller et retour (aux arrêts-école) » ?

La maîtresse attend les enfants à l'arrêt de bus et les raccompagne à nouveau à l'arrêt de bus.

« Horaires, durée des trajets » ?

Se référer au site internet des CFF

« Accueil (Croq'Chaux) » ?

Le Croq'Chaux continue en 2020-2021 à La Chaux-du-Milieu.

« Quand et qui a été mis au courant de ces décisions » ?!

Les parents des 1H-2H par la séance du 08 juin 2020 par le Conseil communal de La Chaux-du-Milieu et les Conseillers communaux en charge de l'enseignement de la Brévine et du Cerneux-Péquignot.

« Pourquoi aucune information sur le sujet depuis le 5 Mars » !?

La décision a été prise le 15.05.2020, nous ne souhaitons pas informer les parents par un simple courrier, nous avons attendu les mesures du Conseil fédéral lors de sa séance du 27 mai 2020 qui autorisait les rassemblements jusqu'à 30 personnes dès le 8 juin 2020.

« Quel est le but de supprimer des classes et collèges de la vallée pour des enfants de 4-5-6 ans alors que nous avons des infrastructures pour » ?

Le but n'est surtout pas de fermer des classes et des collèges, mais nous devons respecter le nombre d'élèves pour bénéficier de subventions. Le budget de l'école étant le plus gros poste de notre budget, nous ne pouvons pas nous permettre de financer seuls des classes.

« Pourquoi ne pas faire plusieurs niveaux de classes (possible et déjà fait si nombre insuffisant d'élèves) » ?

1-2H 11 élèves + 3-4H 16 élèves = classe de 26 élèves. Le nombre d'élève est trop élevé pour faire une classe à 4 niveaux.

« Quels sont les moyens pour faire pression MNT ? (Pétition (déjà fait avec succès), informer les médias,) »

Faire pression laisse penser que vos autorités n'ont pas réfléchi, en admettant que le Grippol change d'avis, ne pensez-vous pas que nous aurons les mêmes réactions de la part des parents de la Brévine ?

« Personnellement, je pense qu'il serait intéressant de demander à certaines personnes (Enseignantes, anciens CG/CC) qui connaissent l'historique des problèmes (qui datent de plusieurs années) de participer à la séance ».

La séance est publique, ils ont le droit d'être présents mais ne peuvent intervenir.

A. Theurillat : demande pourquoi le bus tourne que dans un sens ?

M. Boucard : explique qu'il est difficile de changer les parcours, les horaires sont en train d'être analysés pour la saison 2021-2022. Les changements doivent être demandé au moins 1 année à l'avance.

E. Jeanneret : informe qu'il s'est attelé à cette tâche lorsqu'il était en charge des transports pour obtenir la licence du petit bus pour rallonger les trajets et aller jusqu'à La Brévine, elle a été refusée parce qu'il y a concurrence face à Car Postal. Avait déjà demandé pour changer les trajets et les faire dans l'autre sens et la réponse a été qu'il ne s'agissait pas du tout de la volonté du Canton, de la Confédération et de Car Postal.

J. Bonvallat-Lörtscher : pourquoi ne pourrait-on pas changer les horaires des classes en fonction des horaires de car postal ?

E. Jeanneret : Le mandat scolaire est d'assurer les horaires par rapport à Car Postal, car ils ont la licence pour effectuer les transports dans la Vallée.

E. Känel : demande si les grands ne pourraient pas parrainer les petits, au moins durant les premiers temps ?

C. Galli : indique que ce serait une proposition de la part du CC pour que les grands parrainent chacun 1 enfant pour accompagner les plus petits pour éviter qu'ils se perdent.

M. Boucard : chez Car Postal, les 2 premiers jours, les enfants sont accompagnés par 2 personnes de Car Postal et cela se passe très bien et les petits sont tout à fait à l'aise après 2 jours. Le parrainage est organisé au Locle par les maîtresses.

D. Grange : précise que l'organisation entre parents pour faire les transports est illégal. Est-ce juste ?

M. Boucard : Car postal ne porterait peut-être pas plainte. Mais par rapport aux assurances, aucune ne couvre cela cas d'accident.

C. Galli : il s'agit des courses régulières, et si cela est régulier, cela devient interdit.

D. Grange : une citoyenne a appelé le service cantonal des transports concernant la concession et selon le service des transports, il s'agirait de simplement du droit de faire le trajet et d'en faire la demande et d'avoir l'aval de Car Postal.

M. Boucard : explique que pour chaque transport d'enfant sur la concession que l'on a, les trajets sont très précis. Et en dehors de ces trajets, cela n'est pas couvert par les assurances.

E. Jeanneret : indique qu'à l'époque il avait pu faire la demande pour la concession et cela n'est pas facile pour l'obtenir, il faut respecter plusieurs critères, notamment, il ne faut pas que le bus soit ¼ d'heure avant ou après Car Postal pour pas qu'il y ait concurrence. Cela ne pas si simple.

A Theurillat : si les discussions des subventions seraient discutées d'ici l'automne et si les choses s'améliorent, peut-on espérer une école à la Chaux ?

C. Galli : si l'on peut. Généralement les subventions ne vont pas dans le bon sens, soit on nous demandera un plus haut taux de remplissage. Nous pourrions être imposés à des classes de 22 élèves. Cela sera décidé en octobre. Le souhait est de pouvoir garder quelque chose au village. Si l'on peut encore durant 1 an, cela sera fait.

L'école unique mettra du temps à se mettre en place, beaucoup de choses sont à mettre en place.

A souci de ce qui va être imposé financièrement. La volonté est quand même que quelque chose perdure.

E. Jeanneret : indique qu'il est venu au Conseil communal pour garder le collège dans la commune et C. Galli est venue au Conseil communal également pour cet objectif-là et il constate que la « machine » du Cercle scolaire qui a été votée il y a quelques années est impénétrable, structurée et subventionnée.

Informe qu'ils se sont battus et ont tout fait pour garder cela au sein du village et c'est une réelle déception de voir que cela n'est plus possible au vu des effectifs. Il n'y a aucun désir du Conseil communal d'un collège unique, mais cela est bien ficelé par le canton pour rassembler les structures et les communes.

A Theurillat : demande si le collège unique se fera à la Brévine ?

C. Galli : oui

C. Galli : précise que pour l'accompagnement des plus petits, sont ouverts à toutes les propositions pouvant survenir.

S. Farine-Brunner : indique qu'elle a souci pour la sécurité des enfants de 4 ans

M. Boucard : indique qu'à la Brévine les mamans font un tournus pour attacher les enfants dans le bus, il s'agit également aux parents d'indiquer à leurs enfants de s'attacher.

N. Dunand : indique que nous clôturons les débats. Informe que les autorités sont là pour répondre aux différentes questions. Les informations doivent être retransmises.

4. Divers

N. Dunand : demande s'il y a des divers ?

Pas de divers pour J. Bonvallat-Lörscher, H. Savary-Haldimann, K. Borel, D. Grange, E. Känel, R. Haldimann, J. Galli.

S. Farine-Brunner : demande si les listes pour la date des élections sont déjà connues, quels sont les délais ?

N. Dunand : explique que plusieurs supports seront mis à disposition.

Une séance de Conseil général doit encore être faite avant l'été pour définir une commission de recrutement.

La séance est levée à 21h30

F. Stauffer